

**DISPOSITIF « BAISSER D'UN TON »
RUE JEAN PIERRE TIMBAUD/RUE SAINT MAUR (11^e)**

Présentation

Au fil du travail entamé avec les interlocuteurs (riverains, commerçant, commissariat, service municipaux), la Mairie du 11^e a déployé un dispositif qui vise à assurer un accueil régulé de toute personne souhaitant fréquenter un établissement tout en respectant la tranquillité de la rue.

1 – Extension du périmètre d'application de l'arrêté portant sur l'interdiction de consommation et de vente d'alcool sur la voie publique rue JP Timbaud et Saint Maur, et ce dès 2008.

2 – Installation de sondes par Bruitparif : 5 sondes ont été installées début mai : 4 au-dessus d'établissements, 1 sur un immeuble « neutre ». Lorsqu'un niveau sonore déterminé par tous les acteurs (gérants, riverains, autorités publiques...) sera atteint et/ou dépassé, les établissements seront prévenus par sms ou par mail.

3 – Les Pierrots de la Nuit : ces brigades d'intervention artistiques effectueront entre 1 et 3 passages par semaine dans le quartier.

4 – Les Correspondants de nuit : passages réguliers les jeudis, vendredis et samedis en soirée jusque 1h30. Les interventions incluent la rue Saint Maur qui est hors-périmètre. L'objectif est de s'assurer que les personnes qui ne relèvent pas de la responsabilité directe des établissements car anciens ou futurs clients des bars, ou tout simplement « badauds » n'aient un comportement créant une gêne pour les riverains.

5 – Gestion des clients par les établissements au moyen de personnels de sécurité spécialisés. Ceux-ci assurent l'entrée et la sortie de la clientèle et évaluent l'état de sobriété des clients à l'entrée. Les serveurs doivent eux s'assurer que les clients restent en capacité de contrôler leurs faits et gestes, notamment lorsqu'ils réinvestissent l'espace public.

6 – Gestion des clients fumeurs par les chuteurs : la totalité des établissements des rues JP Timbaud et Saint Maur se sont dotés lorsqu'ils le peuvent budgétairement de ce nouveau type de personnel.

7 - Sensibilisation des consommateurs par les établissements par une signalétique composée d'oriflammes, de sous-bock, d'affiches et affichettes qu'ils installeront dans le périmètre direct de leur adresse

8 –Nettoyage des rues et collecte de verre : les passages Rue JP Timbaud et rue Saint Maur ont été renforcés : 5 balayages et 4 nettoyages à l'eau sont ainsi organisés par semaines avec une concentration en fin de semaine. La collecte de verre est individualisée.

9 – Effacement des graffitis renforcé

10 – Présence des forces de l'ordre : Les jeudis, vendredis et samedis, de 1 heure du matin à 3 heures, et dès lors que des interventions urgentes ne les mobilisent pas par ailleurs, des brigades de la Police nationale stationnent avec un véhicule à l'angle de la rue JP Timbaud et de la rue Saint Maur, et ce, à la demande expresse du maire de l'arrondissement, et en coordination avec le médiateur.

A venir : formation par Fêtez clairs des Pierrots de la Nuit, des Correspondants de Nuit et des personnels des établissements à la gestion des personnes sous emprise de stupéfiants et d'alcool.